



Freelance : sasu ou autoentrepreneur ?

Par **Thomas75007**, le **13/05/2021 à 18:15**

Bonjour,

Dans un projet de reconversion professionnelle, j'ai pour projet de devenir graphiste en freelance. J'ai déjà pas mal lu d'articles sur le web (petite recommandation d'ailleurs de ce [guide du freelance](#) assez synthétique), mais j'hésite encore un peu pour le statut. Est-ce que le statut d'auto-entrepreneur est vraiment le meilleur quand on a peu de connaissances en formalités juridiques ou un autre statut comme SASU ou EURL devient vite indispensable ?

Merci d'avance.

Par **tomrif**, le **13/05/2021 à 19:20**

bonjour,

la bonne question, c'est les frais que vous pouvez déduire si vous êtes au réel. soit vous travaillerez depuis chez vous, aucun déplacement, vous avez déjà tous les logiciels, trouver vos clients ne vous coutera rien, alors le statut d'auto entreprise est le bon. soit vous pourrez trouver beaucoup de dépenses, et un statut au réel est préférable. dans les statuts au réel, il faut en choisir un où vous êtes travailleur non salarié (ei au réel, eurl), donc pas sasu.

Par **john12**, le **13/05/2021 à 20:58**

Bonsoir,

Je partage largement l'avis de Tomrif

Il est bien difficile de vous répondre, dans la mesure où on ne connaît pas précisément votre projet, sa rentabilité, sa durabilité, le niveau de vos charges et vos attentes en terme de couverture sociale. Si vous n'avez pas de certitude ou de forte probabilité sur le volume d'affaires à venir, il serait peut-être préférable d'opter, dans un premier temps, pour la micro-entreprise dont les formalités de création et la gestion sont tout à fait simples. Comme déjà dit par Tomrif, l'inconvénient du régime micro est que vous serez toujours en bénéfice (imposition sur 66% des recettes brutes pour les BNC), même si vous avez des investissements importants à réaliser lors de l'installation et des charges courantes également importantes. Il

est toujours possible d'opter pour un régime réel, même en entreprise individuelle.

La forme sociétaire, EURL, SASU ou autre, peut être envisagée dans un deuxième temps, lorsque la pérennité et la rentabilité de l'entreprise seront assurées, pour garantir votre protection personnelle, au moins partiellement et vous permettre, avec la SASU, si vous le souhaitez, de choisir le régime social des salariés (coût plus élevé que le régime des indépendants), puisque le Président relève du régime social des salariés pour son mandat social. L'inconvénient de la société est que la création et la gestion, comptable, juridique et fiscale ont un coût non négligeable.

Bien cordialement

Par **Thomas75007**, le **17/05/2021** à **18:15**

Bonjour !

Un grand merci pour vos réponses ! Mon projet mérite encore d'être mûri mais pour l'instant je n'envisage en effet pas de gros investissements en matériel.

J'ai l'impression, à en lire vos réponses, que dans un premier temps le statut d'auto-entrepreneur sera le meilleur choix !

Bien à vous

Thomas

Par **JPS21**, le **07/05/2024** à **20:32**

Bonjour,

Le statut de la micro-entreprise s'avère en effet souvent le meilleur choix lorsque les charges sont faibles. A terme en revanche, il semble plus intéressant de passer en EURL à l'IS pour avoir un revenu net élevé tout en maintenant des droits importants. Il existe ce [guide et simulateur complet de statuts juridiques pour freelance](#) qui pourra vous éclairer dans vos choix de statuts. Cdt,